

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 3.7

La maturité professionnelle : MP1 et MP2

La maturité professionnelle ajoute au CFC une formation générale approfondie. Elle ouvre sans examen la haute école spécialisée du domaine, et avec l'examen passerelle,…

TransparenceRH

1 440	2 semestres	1.3.2026	2033
périodes au minimum	au moins pour la MP2 à plein temps	nouvelle OMPr	derniers examens selon l'ancien droit



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Le CFC et une attestation de formation générale approfondie donnent droit à la maturité professionnelle (art. 17 al. 4 LFPr).



LA RÈGLE

À retenir

Elle rend apte aux études en **haute école spécialisée** (art. 25 al. 1 LFPr), sans examen dans un domaine apparenté (art. 25 al. 1 let. a LEHE).



LA RÈGLE

La règle clé

Apprentie employée de commerce qui veut la MP1 : Accord de l'entreprise inscrit dans le contrat d'apprentissage (formationprof.ch ; OMPr 13)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« CFC plus culture générale approfondie : la clé de la haute école spécialisée. »



LE PIÈGE

Le piège

Croire qu'une maturité professionnelle ouvre toutes les HES sans condition. Elle ouvre sans examen le domaine apparenté à la profession apprise ; pour un autre domaine, il faut en général une année d'expérience, et pour l'université, l'examen passerelle.



LA BASE LÉGALE

Les références

LFPr art. 17, 25, 39 ; OMPr du 13.6.2025 art. 5, 13, 35, 36 ; LEHE art. 23 et 25.



Le cas express

MP2 à plein temps après un CFC en 2029 : entrée en HES ?

> ✓ **2030** Au moins deux semestres (art. 13 OMPr).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Choisir MP1 ou MP2 tôt.
- ☐ Inscrire l'accord de l'entreprise au contrat (MP1).
- ☐ Choisir l'orientation liée au métier.
- ☐ Vérifier l'admission dans la HES visée.
- ☐ Penser à la passerelle pour l'université.

Base légale : LFPr art. 17, 25, 39 ; OMPr du 13.6.2025 art. 5, 13, 35, 36 ; LEHE art. 23 et 25.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-maturite-professionnelle.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.